

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Reclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

48239

Déclaration de Maladie : Nº P19-0009134

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 034413 Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENBACHRAH SMAY Date de naissance : 01/01/1948

Adresse : Lissafa 2 Bloc A n° 24 Casab

Tél. : 06 67 21 61 18 Total des frais engagés : 447,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BEHATE Mohamed
Médecin Généraliste
Lot. Al Farah Doha Imm. 19 Appt. 2
RDC Bd. Haj Fateh Hay Oulfa
Casablanca - Tel: 0522 65 00 10

Date de consultation : 31 OCT 2020

Nom et prénom du malade : BENBACHRAH SMAY Age : 100

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

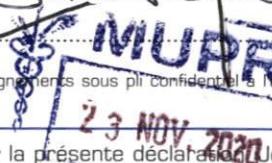
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 23 NOV 2020





RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31 OCT 2020	C		150	Dr. BEHATEH Mohamed Médecin Généraliste M. Al Farabi Doha Imm. 10 App. 2 Lol. Al Farabi Doha Imm. 10 App. 2 RDC Bd. Haj Soltan Hay Oulfa Casablanca - Tel: 0522 65 00 18

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE KM 9 Dr. QUADILI S. sasta 1 - Tél : 05 22 65 00 INPE : 092036789	31/10/20	347,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to				

Docteur Mohamed BEHATE

Diplômé du Centre Hôpitalo-Universitaire

Ibn Rochd à Casablanca

Ex-Médecin Interne des Hôpitaux d'El Jadida

Ex-Médecin aux Forces Armées Royales

Médecine Générale

الدكتور محمد بحات

خريج المركز الإستشفائي الجامعي

بن رشد بالدار البيضاء

طبيب داخلي بمستشفيات الجديدة سابقا

طبيب بالقوات المسلحة الملكية سابقا

الطب العام

Casablanca, le

31 OCT. 2020

الدار البيضاء، في

Dr BENRACHRAH Smail

87,00 x 2

11 - Dexiclor 1g Sifh

12 - Dexiclor 1g Sifh

13 - Dexiclor 1g Sifh

14 - Dexiclor 1g Sifh

15 - Dexiclor 1g Sifh

16 - Dexiclor 1g Sifh

17 - Dexiclor 1g Sifh

18 - Dexiclor 0,5g Sifh

19 - Dexiclor 0,5g Sifh

تجزئة الفرج - الضحي - الشقة 19 العمارنة 02 المبارك السفلي، شارع الحاج فاتح امبارك الالفة - ليساسفة 20190 الدار البيضاء

Lotissement AL FARAH - Addoha, Imm. 19, Appt. 2 RDC, Bd Hadj Faten Extension Oulfa, Lissasfa 20190 Casablanca

Tél.: 05 22 65 00 18

Email : docbehate@yahoo.fr

أدوية
مصنوعة للأدوية (عن)
مصنوعة للأدوية (عن)
30 مل من كمية الإسبرانس الموجودة في سعر
النسبة المئوية المسمى للأدوية هي سعر

Maxiclav® 1g / 125 mg

Adulte 12 Sachets



6 118000 280507

PPV: 87DH00

PER: 10-21

LOT: 12117

Maxiclav® 1g / 125 mg

Adulte 12 Sachets



6 118000 280507

PPV: 87DH00

PER: 01-22

LOT: J011

PPV:

EXP:

Lot N°:

47,80

DASEN® 10 000 UI

Serrapeptase

40 Comprimés enrobés gastro-résistants



6 118000 181064

PPV (DH):

38,80

LOT N°:

1975

UT. AV.:

12/2

موكسول

أسيبروكسول

بدون سكر

MUXOL®

Ambroxol

Solution buvable - 250 ml



6 118000 080572



611 800115 012 0

DIPROLENE 0,05% Pommade 15g

P.P.V.: 23,90DH

Distribué par MSD Maroc

B.P. 136 Bouskoura

PPV (DH):

38,80

LOT N°:

1975

UT. AV.:

38,80

MUXOL®

Ambroxol

Solution buvable - 250 ml



6 118000 080572

611 800115 012 0
DIPROLENE 0,05% Pommade 15g
P.P.V.: 23,90DH
Distribué par MSD Maroc
B.P. 136 Bouskoura